

faiblement obligez, par ce que nous devons à nous mêmes, à nôtre posterité & à nos peuples, d'empêcher (autant qu'il est possible,) que nôtre silence ne puisse être interprété, comme un acquiescement tacite, au préjudice de nous, de nos heritiers legitimes, & de nos Couronnes.

C'est pourquoi nous protestons solennellement, & en la meilleure forme que faire se peut, contre tout ce qui pourra être traité, réglé ou stipulé avec l'Usurpateur de nos Royaumes, comme étans nuls de tout droit, & par le défaut d'autorité legitime.

Nous protestons particulièrement contre tous les Traitez d'alliance, de confederation, de commerce avec l'Angleterre depuis l'usurpation, comme étans nuls par le défaut de la même autorité, & ne pouvant par consequent obliger, ni nos Heritiers & legitimes Successeurs, ni nos Sujets.

Nous protestons aussi contre tous les Actes généralement quelconques, qui peuvent confirmer, autoriser ou approuver directement ou indirectement l'usurpation du Prince d'Orange, les Actes de son prétendu Parlement, & tous autres tendans à renverser les Loix fondamentales de nos Royaumes, touchant l'ordre de la succession à ses Couronnes.

Enfin nous protestons de nouveau, & decla-
rons que les défauts de formalitez, ne pourront porter aucun préjudice à Nous, à nos legitimes Heritiers, à nos Communes, ni à nos Sujets; nous reservant, par les Presentes, scellées de nôtre grand Sceau, tous nos droits & actions, qui demeurent & demeureront en leur entier; & qu'aucune ex-
trémité